



**MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE  
sur bordereaux de prix unitaires**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)  
LOT 10 - PEINTURE**

# LOT 10 PEINTURE

---

<b>A.</b>	<b>GENERALITES :</b> .....	<b>3</b>
1.	Accès aux ouvrages.....	3
2.	Définition des couleurs.....	3
3.	Garantie des produits.....	3
4.	Garantie contractuelle de bonne tenue.....	3
5.	Contenu des prestations.....	4
<b>B.</b>	<b>Description et positionnement des ouvrages :</b> .....	<b>4</b>
<b>10.1</b>	<b>REFECTION DES PEINTURES SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS</b> .....	<b>4</b>
<b>10.1.1</b>	<b>Préparation des supports très dégradés</b> .....	<b>4</b>
<b>10.1.2</b>	<b>Peinture acrylique satinée</b> .....	<b>4</b>
<b>10.1.3</b>	<b>Peinture acrylique mate</b> .....	<b>5</b>
<b>10.1.4</b>	<b>Peinture à la pliolite</b> .....	<b>5</b>
<b>10.2</b>	<b>TRAVAUX DE PEINTURE SUR BOISERIES</b> .....	<b>5</b>
<b>10.2.1</b>	<b>Peinture glycérophtalique satinée sur blocs portes (bâtis et porte)</b> .....	<b>5</b>
<b>10.2.2</b>	<b>Lasure</b> .....	<b>6</b>
<b>10.2.3</b>	<b>Vernis</b> .....	<b>6</b>
<b>10.3</b>	<b>TRAVAUX DE PEINTURE SUR MURS EXTERIEURS</b> .....	<b>6</b>
<b>10.3.1</b>	<b>Préparation des supports</b> .....	<b>6</b>
<b>10.3.2</b>	<b>Imperméabilisation de façade de type I3</b> .....	<b>6</b>
<b>10.3.3</b>	<b>Peinture à la pliolite</b> .....	<b>7</b>
<b>10.4</b>	<b>TRAVAUX DE PEINTURE SUR SUPPORTS METALLIQUES</b> .....	<b>7</b>
<b>10.4.1</b>	<b>Divers supports métalliques en acier GALVANISE</b> .....	<b>7</b>
<b>10.5</b>	<b>Nettoyage intérieur d'un logement</b> .....	<b>7</b>
<b>10.5.1</b>	<b>Nettoyage complet</b> .....	<b>7</b>
<b>D</b>	<b>DEPLACEMENTS</b> .....	<b>8</b>
	<b>Zone A</b>	<b>8</b>
	<b>Zone B</b>	<b>8</b>

## A. GENERALITES :

### 1. Accès aux ouvrages

Le titulaire devra réceptionner les supports après intervention éventuelles d'autres corps d'état.

### 2. Définition des couleurs

Les couleurs seront déterminées par le représentant du Maître d'ouvrage suivant un nuancier qui lui sera transmis.

Une fois les couleurs choisies, l'entrepreneur devra transmettre au Maître d'Ouvrage le code couleur et le nom du fabricant pour chaque partie d'ouvrage, au titre des documents d'ouvrages exécutés

### 3. Garantie des produits

Les marques de matériaux citées au présent document ne sont données qu'à titre indicatif afin de définir le niveau de qualité des prestations.

L'entrepreneur pourra proposer toutes marques de qualité égale ou supérieure, les choix seront arrêtés par le représentant du maître de l'ouvrage.

### 4. Garantie contractuelle de bonne tenue

La responsabilité contractuelle de bonne tenue garantie les dommages causés par une faute de l'entreprise ou par un manquement à son devoir de conseil.

Elle implique la reprise totale ou partielle des ouvrages non conformes, à la charge de l'entreprise

Le titulaire devra, par conséquent, garantir ses travaux pour une période de :

3 (TROIS) ans sur supports bois

5 (CINQ) ans sur supports métalliques

7 (SEPT) ans sur supports béton

10 (DIX) ans sur supports hydrofugés

Ces périodes sont caduques lorsque le support est dégradé par des éléments extérieurs tels que :

- Fuite de canalisation dans le support
- Dégradations volontaires causées par des tiers
- Vieillesse prématuré du support
- Défaut de réalisation du support
- Fissures
- Intervention d'un autre corps d'état

## LOT 10 PEINTURE

---

Les autres éléments extérieurs non cités mettant en cause les garanties contractuelles seront à présenter au Maître de l'Ouvrage, qui devra statuer sur la responsabilité de l'entrepreneur.

### 5. Contenu des prestations

L'ensemble des prestations ci après déclinées s'entendent :

- ⇒ fournitures des matériaux et matériels
- ⇒ cout horaire de mise en œuvre
- ⇒ frais divers supporté par l'entreprise (charges, bénéfices, fonctionnement, etc.)
- ⇒ toutes sujétions

<b>B. <u>Description et positionnement des ouvrages :</u></b>
---

### 10.1 REFECTION DES PEINTURES SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS

#### 10.1.1 Préparation des supports très dégradés

Avant la mise en application des peintures, l'entreprise doit la préparation des supports, selon les procédés suivants :

Le lessivage et ou dégraissage, le rebouchage des fissures et trous, le ponçage, l'époussetage, le grattage des zones non adhérentes + l'application d'une couche de primaire type PANTIPRIM ou MONOPRIM

**Position :** Ensemble des supports

**Unité :** Le mètre carré (m2)

#### 10.1.2 Peinture acrylique satinée

a) Préparation des supports et remise en peinture acrylique satinée une couche :

L'entreprise doit la préparation du support comprenant le ponçage, l'époussetage et le grattage des zones non adhérentes et l'application d'une couche de SOYTEX ou similaire

b) Préparation des supports et remise en peinture acrylique satinée deux couche :

L'entreprise doit la préparation du support comprenant le ponçage, l'époussetage et le grattage des zones non adhérentes et l'application de deux couches de SOYTEX ou similaire

Nuance souhaitée : Blanc ou beige clair.

**Position :** Pièces sèches et humides sur murs

**Unité :** Le mètre carré (m2)

## LOT 10 PEINTURE

---

### 10.1.3 Peinture acrylique mate

a) Préparation des supports et remise en peinture acrylique mate une couche :

L'entreprise doit la préparation du support comprenant le ponçage, l'époussetage et le grattage des zones non adhérentes et l'application d'une couche de PANTEX 900 ou similaire.

b) Préparation des supports et remise en peinture acrylique mate deux couche :

L'entreprise doit la préparation du support comprenant le ponçage, l'époussetage et le grattage des zones non adhérentes et l'application de deux couches de PANTEX 900 ou similaire.

Nuance souhaitée : Blanc ou beige clair.

**Position :** Pièces sèches et humides sur plafonds

**Unité :** Le mètre carré (m2)

### 10.1.4 Peinture à la pliolite

Sur les supports préalablement préparés, l'entreprise doit l'application d'une couche de primaire type IMPRICRYL ou similaire et deux couches de PANCRYL ou similaire.

Nuance souhaitée : Blanc ou beige clair.

**Position :** En soubassement des murs de terrasses (Hauteur : 1.00m)

**Unité :** Le mètre carré (m2)

## 10.2 TRAVAUX DE PEINTURE SUR BOISERIES

L'entreprise devra s'assurer de la compatibilité entre l'impression et les produits de finition prévus.

### 10.2.1 Peinture glycérophtalique satinée sur blocs portes (bâtis et porte)

L'entreprise doit la préparation du support et l'application de deux couches de ROTOL SATIN ou similaire sur l'ensemble du bloc porte.

Nuance souhaitée : à l'identique du bloc porte existant ou proche

**Position :** bloc-Portes 80x210 ou 90x210 ou 100x210

**Unité :** Forfait du bloc porte

### 10.2.2 Lasure

Application d'une couche de primaire type LISWOOD à 10% ou similaire et deux couches de LISWOOD ou similaire.

Nuance souhaitée : Acajou (ou similaire sous réserve d'acceptation du Maître d'Ouvrage)

**Position :** Pour pièces de charpente a) 7.5 x 15 et b) 10 x 20

**Unité :** a) Le mètre linéaire (ml) pour 0.45m<sup>2</sup>

b) Le mètre linéaire (ml) pour 0.60m<sup>2</sup>

### 10.2.3 Vernis

Application d'une couche de primaire type VERNIS MARINE et deux couches de VERNIS MARINE

**Position :** Pour pièces d'escalier a) limon, b) marches et c) plinthes

**Unité :** a) Le mètre linéaire de limon d'escalier (ml)

b) Le mètre linéaire de marches d'escalier (ml)

c) Le mètre linéaire de plinthe (ml)

## 10.3 TRAVAUX DE PEINTURE SUR MURS EXTERIEURS

### 10.3.1 Préparation des supports

Avant la mise en application des peintures, l'entreprise doit la préparation des supports, comprenant :

Le brossage, l'époussetage, le grattage des zones non adhérentes, le lessivage et ou dégraissage, le décapage des peintures existantes si besoin, le rebouchage des fissures et trous et un ratissage (Enduit, ponçage et époussetage)

**Position :** Ensemble des supports

**Unité :** Le mètre carré (m<sup>2</sup>)

### 10.3.2 Imperméabilisation de façade de type I3

Sur les supports préalablement préparés, l'entreprise doit l'application d'une couche de primaire type PANTIPRIM ou similaire et deux couches de MONOVELOURS ou similaire.

Nuance souhaitée : Référence identique à la couleur d'origine

**Position :** Tous ouvrages extérieurs incorporés ou isolés

## LOT 10 PEINTURE

**Unité :** Le mètre carré (m<sup>2</sup>) pour les façades et le mètre linéaire (ml) pour les ouvrages linéaires (Tableaux et voussures)

### 10.3.3 Peinture à la pliolite

Sur les supports préalablement préparés, l'entreprise doit l'application d'une couche de primaire IMPRICRYL ou similaire et deux couches de PANCRYL ou similaire.

Nuance souhaitée : Blanc ou beige clair

**Position :** Tous ouvrages extérieurs incorporés ou isolés

**Unité :** Le mètre carré (m<sup>2</sup>) pour les façades et le mètre linéaire (ml) pour les ouvrages linéaires (Tableaux et voussures)

## 10.4 TRAVAUX DE PEINTURE SUR SUPPORTS METALLIQUES

### 10.4.1 Divers supports métalliques en acier GALVANISE

Préparation des supports : Brossage, dérochage.

Application d'une couche de primaire type AQUAVIGOR 410 ou similaire et deux couches de PANTINOX ou similaire.

Nuance souhaitée : Assortie à la couleur d'origine.

**Position :** Pour :

- a) Bandeaux,
- b) Garde-corps,
- c) Accessoires de couverture,
- d) Mains courantes,
- e) Poteaux de charpente
- f) Poteaux de clôture

**Unité :** Le mètre linéaire (ml)

## 10.5 Nettoyage intérieur d'un logement

### 10.5.1 Nettoyage complet

Comprenant le balayage + dépoussiérage de toutes les pièces + nettoyage à la serpillère des sols + nettoyage des murs à l'éponge + nettoyage des sanitaires :

- a) Logement F1
- b) Logement F2
- c) Logement F3
- d) Logement F4
- e) Logement F5

## LOT 10 PEINTURE

### D DEPLACEMENTS

#### Zone A

Prix d'un déplacement de personnels et matériels par tout moyen de transport normalisé, y compris frais d'assurance, de garantie des personnes et des biens, et toute suggestion nécessaire à l'amené et au repli des intervenants sollicités pour les prestations commandées par le FSH/FCH dans le cadre du présent contrat.

Ce prix s'entend sur le périmètre :

Secteur 1 : des communes de Nouméa et Dumbéa Sud, limités aux gares de péage VDE – VDO et au sommet du col de Tonghoué.

Secteur 2 : des communes de Voh, Koné et Pouembout

a) Intervention simple (1 déplacement pour une prestation)

Unité : Unité (U)

b) Interventions complexes (Plusieurs déplacements pour une même prestation)

Unité : Unité (U)

#### Zone B

Prix d'un déplacement de personnels et matériels par tout moyen de transport normalisé, y compris frais d'assurance, de garantie des personnes et des biens, et toute suggestion nécessaire à l'amené et au repli des intervenants sollicités pour les prestations commandées par le FSH/FCH dans le cadre du présent contrat.

Ce prix s'entend sur le périmètre :

Secteur 1 : des communes de Dumbéa Nord (au delà du Col de Tonghoué), Païta et Mont-Dore (au delà de la gare de péage VDE) jusqu'au lieu-dit Plum.

Secteur 2 : de la commune de Bourail à partir de Koné.

a) Intervention simple (1 déplacement pour une prestation)

Unité : Unité (U)

b) Interventions complexes (Plusieurs déplacements pour une même prestation)

Unité : Unité (U)